



MUNICIPALITE

Préavis 2011 - 2016 / N° 27

**Réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires
à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green Bus**

Rolle, le 2 mai 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 276'000.— à titre de participation rolloise à la réalisation des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green Bus, qui interviendra le 10 décembre 2012 ; dont Fr. 145'000.— pour une place de rebroussement des bus et la création d'un giratoire, et Fr. 131'000.— pour sa participation aux travaux pris en charge par le Conseil régional uniquement, sur un total global de Fr. 1'332'000.—.

1. PREAMBULE

Le Conseil régional du district de Nyon (ci-après Régionyon) pilote la réalisation des mesures constructives nécessaires à la mise en œuvre de la réorganisation des transports publics régionaux prévue en décembre de cette année.

Pour rappel, cette réorganisation découle du changement d'horaire des CFF au départ des 4 principales gares du district (Coppet, Nyon, Gland et Rolle). A cette occasion, de nouveaux trains à deux étages Régio Express (RE) cadencés à la ½ heure circuleront toute la journée dans les deux directions de Genève et Lausanne. Il s'agit d'une opportunité unique d'améliorer et de renforcer le service des transports au sein du district en rabattant de façon optimale les bus sur ces 4 gares.

La réorganisation nécessite la mise en œuvre d'aménagements permettant aux bus d'assurer un cadencement conforme aux horaires. Par aménagements, il faut comprendre des mesures de priorisation simples, telles que la modification d'un îlot ou le changement du régime de priorité d'un croisement, mais également plus lourdes, comme la création de nouveaux carrefours giratoires ou de voies de bus réservées, voire de places de rebroussement.

Ces différentes interventions permettront notamment d'accorder au bus davantage de priorité au sein du trafic.

En parallèle, le confort des usagers est également amélioré (nouveaux bus, nouveaux arrêts, etc.) et les dessertes sont revues afin d'offrir au plus grand nombre de nos résidents une offre attractive et de privilégier ainsi une mobilité plus respectueuse de notre environnement. Le parcours de la ligne des transports urbains rollois (GBR) sera à cette occasion adapté. (cf. annexe I - plan synoptique des différentes lignes de transports publics).

Parmi l'ensemble de ces différentes mesures, certaines présentent un caractère urgent qui rend leur exécution indispensable avant l'échéance - dictée par la mise en service des nouvelles dessertes et des nouveaux horaires - planifiée en décembre de cette année. Dans le cas de la ville de Rolle, il s'agit entre autres d'aménagements succincts de nouveaux arrêts, la création d'une place de rebroussement et d'un minigiratoire.

N'ayant pas vocation à assurer seule la maîtrise d'ouvrages lors de travaux de construction, Régionyon assumera une maîtrise d'ouvrages en collaboration avec les communes territoriales, qui seront les requérantes auprès des instances cantonales quant au dépôt des dossiers de mise à l'enquête publique ou de consultation.

Pour une bonne compréhension de la problématique, il ne faut pas perdre de vue que c'est l'addition des améliorations sur l'ensemble de la ligne et du réseau qui permet le cadencement souhaité et donc le succès de l'opération « *in fine* ». Il est dès lors important, considérant les montants à investir, de se souvenir qu'il s'agit d'un effort commun supporté par l'ensemble des communes du district.

L'offre et la qualité des transports publics s'en verront progressivement et considérablement améliorées au bénéfice direct de nos concitoyennes et concitoyens. Il faut rappeler, ici, que les réalisations sont prévues en plusieurs étapes et que ces dernières s'échelonnent de 2012 à 2015. L'objet du présent préavis concerne principalement les mesures dites « urgentes », qui doivent impérativement être réalisées avant la mise en service du nouvel horaire, à savoir en décembre 2012. Par la suite, de nouvelles mesures d'aménagement dites « de confort » (abri bus, poubelle, banc,...) feront l'objet ultérieurement d'une demande de crédit complémentaire.

Enfin, le financement respecte la teneur du préavis régional 60-10 qui définit une clé de répartition entre la région et les différentes communes concernées. En parallèle, Régionyon présente un préavis exhaustif regroupant l'ensemble des mesures régionales (préavis régional 16-12).

La part régionale est financée par un fonds de solidarité destiné au « Programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015 ». La participation financière de Rolle au programme de réorganisation et d'amélioration du réseau des transports publics représente une contribution annuelle de Fr. 31.— par habitant pour les cinq années de mise en place du programme des transports publics.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Pour la ville de Rolle, la mise en œuvre du principe de priorisation, faisant l'objet de la présente demande de crédit, consiste principalement à la création ou à l'amélioration d'un certain nombre d'arrêts de bus ainsi que l'aménagement d'un giratoire, d'une place de rebroussement et dépose au droit du collège du Martinet sur la route des Quatre-Communes.

En décembre 2012, cinq lignes régionales ainsi que la ligne urbaine GBR convergeront vers la gare de Rolle. Le plan annexé présente les différentes lignes avec la position des arrêts de bus.

Au total, ce sont 12 arrêts qui sont proposés sur le territoire rollois. 3 nouvelles haltes sont créées et 4 arrêts sont communs au GBR et aux lignes régionales. Sont présentés ci-dessous, succinctement, les différents travaux qu'il faudra réaliser pour chacun des arrêts ou ouvrages à aménager ou à réaliser.

1. Arrêt route de Gilly - C18.1 - commun au GBR et à la ligne 836 (Gland, Rolle via Dully)

Un arrêt est existant sur la voie descendante. Un 2^e arrêt sera implanté sur la voie montante. Aucun travail de génie civil n'est prévu à cet endroit. Seul un marquage est projeté.

2. Arrêt Uttins / Maupas - C18.3 - commun au GBR et à la ligne 836 (Gland, Rolle via Dully)

Les travaux consisteront uniquement au marquage d'un 2^e arrêt pour compléter l'arrêt unique existant.

3. Modification du débouché de l'avenue Général-Guisan sur l'avenue de Beaulieu - C18.

Les travaux envisagés à cet endroit ne concerneront que la ligne 836 et consisteront à aménager une voie « bus » permettant aux transports publics d'accéder à l'avenue Général-Guisan depuis l'avenue de Beaulieu. Des bornes télécommandées interdiront l'accès à tout autre véhicule.

4. Arrêt A-One pour la ligne régionale 835 reliant Rolle à Gilly – D20.

A cet endroit, un arrêt unique sera aménagé sur la présélection menant à « A-One ». L'arrêt sur la route venant de Tartegnin sera supprimé.

5. Arrêt Collège du Martinet pour la ligne 836 - C16bis - C17 et C17bis.

A cet endroit, les travaux consisteront principalement à la modification des deux seuils existants afin de faciliter le passage des bus. Ces décrochements verticaux seront modifiés pour répondre aux normes en vigueur. D'autre part, deux arrêts de bus seront aménagés au droit du collège du Martinet.

6. Arrêt route de la Vallée pour la ligne 840 (Gimel, Rolle) - C13.

A cet endroit, il n'est prévu, dans un 1^{er} temps, qu'un marquage au sol pour cet arrêt.

7. Place de la Gare – C11

L'ensemble des lignes régionales et du GBR devront trouver leur place à proximité directe de la Gare de Rolle et ce, tous en même temps. Un aménagement est actuellement envisagé. Il devrait permettre aux différents bus de déposer leurs passagers, d'effectuer une manœuvre de rebroussement avant d'attendre ceux qui débarqueront des trains.

8. Giratoire route des Quatre-Communes/avenue Général-Guisan – Place de rebroussement pour les bus scolaires et régionaux des lignes 835, 840, 846 à la route des Quatre-Communes

Ce giratoire aura plusieurs fonctions. D'une part, il modérera le trafic sur la route des Quatre-Communes et aura un lien entre les deux « zones 30 km/h » de l'avenue Général-Guisan. D'autre part, il permettra une meilleure fluidité de la circulation le long de l'avenue Général-Guisan et une meilleure fluidité du trafic lorsque des déviations ou des restrictions de la circulation seront mises en place pendant les travaux de la Grand-

Rue. La place de rebroussement et de dépose, imaginée dans un 1^{er} temps uniquement pour les bus scolaires, permettra aussi aux différentes lignes qui transporteront les élèves de venir les déposer à proximité du collège des Buttes.

Le crédit sollicité comprend la mise en place du marquage routier approprié et d'une nouvelle signalétique pour chaque arrêt (panneau totem) ainsi que l'aménagement de la place de rebroussement et du giratoire de la route des Quatres-Communes / Général Guisan. Les travaux de génie civil nécessaires à ces aménagements sont aussi intégrés dans la demande de crédit.

Les sociétés de transport (CarPostal), l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées) ainsi que les services concernés de l'Etat (Service des routes, Service de la mobilité) ont été étroitement associés lors des réflexions relatives à l'élaboration des aménagements projetés. Ces derniers ont, par ailleurs, déjà fait l'objet d'un préavis favorable de l'administration cantonale.

En tenant compte du cadre légal, la procédure nécessaire à la réalisation de ces aménagements a été identifiée pour chaque mesure. Ainsi, certains aménagements nécessiteront seulement un dépôt à l'enquête publique alors que d'autres devront être soumis à un examen préalable. La modification du débouché de l'avenue Général-Guisan sur l'avenue de Beaulieu ainsi que les modifications des décrochements verticaux sur l'avenue Général-Guisan feront l'objet d'une étude complémentaire aux travaux de la « zone 30 km/h ».

Les autres aménagements, plus simples, ne font, quant à eux, que l'objet d'une publication dans la Feuille d'avis officielle.

Dans notre cas, le giratoire de la route des Quatre-Communes / avenue Général-Guisan ainsi que la place de rebroussement et dépose ont déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête.

3. REPARTITION DES COÛTS

La réorganisation des transports publics régionaux bénéficie de la participation financière du Conseil régional par le fonds affecté aux transports publics de Fr. 13,5 millions. Le Conseil régional participera, selon la clé de répartition énoncée ci-après, au financement des études et des travaux nécessaires dont bénéficieront les lignes régionales.

Toutefois, ce financement ne concerne que les mesures d'aménagements comportant un intérêt strictement régional. Ainsi une mesure d'intérêt local, autrement dit qui ne concerne pas le transit des bus régionaux, sera prise en charge à 100 % par la ville de Rolle. A l'opposé, le coût d'une mesure d'intérêt régional (arrêts de bus, aménagement de la voirie, éclairage, etc.) sera pris en charge sur une base de 75 % par la région et 25 % par la ville de Rolle. C'est selon ce principe que la répartition des coûts a été déterminée pour chaque réalisation entre les différents partenaires et qui a abouti au tableau ci-dessous.

MESURES DE PRIORISATION DES LIGNES DE TRANSPORTS PUBLICS

Tableau récapitulatif de la répartition des montants

Répartition des aménagements entre les bus urbains et régionaux dans le secteur de la Ville de Rolle

Ligne concernée				Nombre de lignes régionales concernées	Nombre de lignes urbaines concernées	Intitulé	Devis TTC	Part région	Part ASPAIRE	Part Rolle
835 Gland Rolle via Gilly	836 Gland Rolle via Dully	840 Gimel Rolle	846 Allaman Rolle	721 Aubonne Rolle						
				1	1	Arrêt route de Gilly	3'750.00	2'812.50		937.50
				1	1	Arrêt Uttins.Maupas	5'250.00	3'937.50		1'312.50
				1	1	Sens unique av. Général-Guisan	77'200.00	57'900.00		19'300.00
				1	0	Fusion arrêt A-One	1'350.00	1'012.50		337.50
				1	0	Seuil av. Général-Guisan	48'900.00	36'675.00		12'225.00
				1	0	Seuil av. Général-Guisan	72'000.00	54'000.00		18'000.00
				1	1	Arrêt collège du Martinet				
				1	0	Arrêt route de la Vallée	5'000.00	3'750.00		1'250.00
				5	1	Place de la gare de Rolle	307'250.00	230'437.50		76'812.50
						Arrêt dépose scolaire Martinet et rebroussement + giratoire				
				3	1	Route des Quatre-Communes	810'000.00	260'472.00	404'528.00	145'000.00
Total en Fr.							1'330'700.00	650'997.00	404'528.00	275'175.00
Arrondi à Fr.							1'332'000.00	651'000.00	405'000.00	276'000.00

Hormis les travaux du giratoire et de la place de rebroussement pour la dépose des élèves au collège du Martinet qui ont fait l'objet de mise en soumission, les autres travaux sont basés sur un devis général établi d'après les prix du marché.

Il faut relever que la réalisation des mesures proposées est conditionnée d'une part par l'octroi du présent crédit mais également par le vote favorable du Conseil intercommunal du district de Nyon relatif au crédit faisant en parallèle l'objet du préavis régional N° 16-12.

A relever que la part non prise en charge par Régionyon dans l'aménagement de la place de rebroussement et dépose des élèves à la route des Quatre-Communes, soit Fr. 405'000.—, sera intégralement prise en charge par l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale de Rolle et Environs (ASPAIRE).

4.

EN RESUME

Assurer le rabattement des pendulaires de la Gare et leur offrir une alternative à l'utilisation systématique d'un véhicule individuel figurent parmi les objectifs de la Municipalité. Dès lors, il est important de pouvoir profiter de l'opportunité offerte par le changement d'horaire des CFF pour concrétiser le programme de réorganisation des transports publics en réalisant notamment des mesures principales y relatives avant la fin de cette année.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011 – 2016 / N° 27 de la Municipalité du 2 mai 2012,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

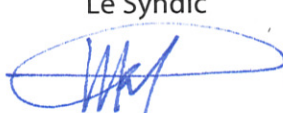
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de **Fr. 131'000.**— pour sa participation aux travaux pris en charge par la Région (total de Fr. 390'525.—) uniquement, sans financement de l'ASPAIRE.
2. Octroie à la Municipalité un crédit de **Fr. 810'000.**— dont seront à déduire les participations financières de la Région (Conseil régional du district de Nyon) et de l'ASPAIRE pour respectivement de Fr. 260'472.— et Fr. 404'528.— (solde net supputé pour Rolle : Fr. 145'000.—).
3. Autorise la Municipalité à contracter un crédit de **Fr. 941'000.**— à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer sur le compte N° 1800.5010.2 « Réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green Bus ».
4. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 10 ans ; les amortissements et les intérêts de l'emprunt seront répartis selon le tableau de la page 5 du présent préavis.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 8 mai 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Jean-Noël Goël		Le Secrétaire  Pascal Petter
--	---	--

Annexe : plan synoptique des différentes lignes de transports publics

1^{ère} séance avec la Commission : mardi 29 mai 2012 à 18h.30 au secrétariat des Services techniques

Municipal(e) délégué(e) : M. Cédric Echenard

